

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

COMMUNE D' HUEZ

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

OBJET : MODIFICATION DU PLU  
SELON LA PROCEDURE  
NORMALE SOUMISE A  
ENQUETE PUBLIQUE .



Modèle 542130 - 12/09

**f**  
fabrègue  
87500 Saint-Yrieix

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT®

A handwritten signature in black ink, appearing to read "CHS".

DÉPARTEMENT

Isère

COMMUNE

Huez

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le présent registre, contenant 16 pages, a été coté et paraphé  
par nous, Mme COURT Commissaire enquêteur  
commencé le 27.03.2017  
pour une durée de \_\_\_\_\_

A Huez, le 27.03.2017

Signature

Modèle 542130 - 12/09



Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT\*

Le 27.03.2017

Obs 1 le 07/04/2017

A l'occasion de cette modification du PLU, la Commune a pu l'occasion de proposer de compléter et préciser la rédaction des articles Ub1, Ub2 et Ub10 pour ce qui concerne le secteur Ub d de la zone Ub.

Ceci permettra de remédier, sans modifier la volonté initiale des élus, aux imperfections de la version approuvée le 11 novembre 2015 ; ces imperfections sont inhérentes à la rédaction de tout texte nouveau et il est normal de les corriger ultérieurement à la lumière des premières réactions.

J'approuve cette modification et la nouvelle rédaction des articles Ub1, Ub2 et Ub10.

Obs 2 Remarque : à l'avant dernière ligne de l'article Ub10 nouveau, ligne 24, remplacer "à la zone Ub d" par "au secteur Ub d".

JoëP CONAN

La Ménardière. Avenue des Joux

Le 07/04/17

Obs 3 Sans modifier la volonté des élus qui ont approuvé le PLU le 11 novembre 2015, les modifications proposées pour les articles Ub1, Ub2 et Ub10 de la zone Ub apportent des précisions qui éviteront les erreurs d'interprétation.

Je suis entièrement d'accord.

Julian RICHARD  
La Ménardière

CF

obs 16 Tant et tant

Sans remettre en cause la volonté des élus qui ont approuvé le PLU le 4/4/2015, les modifications proposées par les autres UB1, UB2 et UB10 de la zone UB, apportent des précisions qui éviteront des erreurs d'interprétation.

Se suis tout à fait d'accord avec cette modification.

Mme Coijet

la Ménandière - av. des Taix.

obs 5

Il est indispensable d'apporter des précisions dans la rédaction des articles UB1, UB2 et UB10 du secteur UBd de la zone UB. Cela évitera des erreurs d'interprétation à l'avenir.

J'y suis favorable.

7/4/17

YVES LORINQUER

la Ménandière

Av des Jeux.

obs 6

C'est une bonne chose de compléter les articles UB1, UB2 et UB10 pour le secteur UBd. J'apprécie cette proposition car elle rend la rédaction plus précise et moins sujet à interprétations avec une meilleure lecture.

7/4/2017

Guy Tyssebaert

14 Ménandière

Avenue des Jeux

ct

Dossier: Modification N°1 du PLU

Registre d'enquête publique

Les modifications de rédaction proposées par la Commune pour les articles Ub1, Ub2 et Ub10 de la zone Ub apporteront une meilleure sécurité et permettront d'éviter, au fil du temps, des interprétations qui ne correspondent pas à la volonté des élus qui ont approuvé le présent PLU le 11 novembre 2015.

J'y suis favorable.

Date: 4 juillet 2017  
Prénom, Nom: Guy MARTI  
Adresse: 15 meubles Q5 Aucelle 38750 L'ALPE  
Signature: 

Obs. 7  
le 7 Avril 2017

J'ose croire qu'il est utile d'apporter des précisions dans la rédaction des articles Ub1 Ub2 et Ub10 du nouveau Ub1, cela évitera des erreurs d'interprétation dans le futur et des risques de litiges.

J'y suis très favorable, car il convient de protéger ces lieux de détente (piscine et patinoire)

Marie-Pierre Fermain  
25 Rue du Mollard  
38160 Saint-Maurice -

obs.9 le 7 Avril 2017.

J'apprécie les modifications proposées pour la rédaction des articles Ub1, Ub2, et Ub10 de la zone Ub car elles précisent cette rédaction et évitent, dans le futur, des interprétations erronées qui seraient contraires à la volonté exprimée lors de l'approbation du PLU le 11 Novembre 2015.

le 7 Avril 2017

Richard BEDROSSIAN

La Renaudière, Avenue des Joux

38750 Alpe d'Huez

Obs.10

le 7 Avril 2017,

C'est une bonne chose de compléter les articles Ub1, Ub2 et Ub10 pour le secteur Ub1. J'apprécie cette proposition car elle rend la rédaction plus précise et donc plus moins sujette à interprétation ou erreur de lecture.

Date le 7 Avril 2017

Allain DAVID

11 allée du Bontet

Reydon 38240 -

propriétaire La Renaudière

Obs.11

Je suis favorable à la modification du PLU. Celle-ci, à travers la modification de rédaction des articles Ub1, Ub2 et Ub10, apportera une meilleure sécurité. Ces modifications de rédaction permettent d'éviter des interprétations qui ne correspondaient pas à la volonté des élus qui ont approuvé le PLU en novembre date : 7 Avril 2017

J.-L. GATZES-BESSET

La Renaudière 38750 Alpe d'Huez

obs. 1<sup>er</sup> le 10.04.2017 - Claude Bedrehan ~~la mercedille~~  
 Je pense que la commune a en raison de  
proposer une modification de la rédaction des  
articles U31, et U32 et U33 du plan PLU  
cette rédaction est devenue plus précise et plus claire  
et évitera des erreurs de lecture qui pourraient  
en modifier le sens.

Leccia  
 50 Rue Monge Valence

le 10/04/2017 :

obs. 2<sup>nd</sup> La réalisation de la piste "Marcel" a  
 détiré les versants, réduit leur capacité  
 "tampon" en cas d'orages, et accroît le risque  
 de crues torrentielles (canyon du Rif-Nel  
 et torrent Rif. Nel).

obs. 3<sup>rd</sup> Si ce PLU modifie précisément  
 certaines lacunes, il n'adresse toujours  
 pas la justification économique des  
 4,000 lots supplémentaires. Ils s'ajouteraient  
 à la bulle immobilière résidentielle "loisirs"  
 sevrissant déjà en Savoie et Haute-Savoie.

obs. 4<sup>th</sup> La stratégie tout ski, qui conduit à  
 ne faire tourner à plein (et à plein tarif)  
 tous ces investissements publics et privés  
 que quelques semaines par an (6 à 8 ?), le  
 reste du temps étant +/- bradé pour remplir,  
 ne me paraît pas saine.

obs. 5<sup>th</sup> Viser une diversification vers des activités  
 plus pérennes (santé, Dieu-être, éducation  
 opinioire, services distants) me semble plus  
 porteuse d'avenir. Alain Girardat

262 Ave du Rif Nel  
 38250 l'Alpe d'Huez

ct

Dossier: Modification N°1 du PLU

Obs. 17

Registre d'enquête publique

J'approuve les modifications proposées pour la rédaction des articles Ub1, Ub2 et Ub10 de la zone Ub car elles précisent cette rédaction et éviteront, dans le futur, des interprétations erronées qui seraient contraires à la volonté exprimée lors de l'approbation du PLU le 11 novembre 2015.

10/4/17  
DUCLOT A.H  
Nexity  
les Deux Alpes

Date: 10/4/2017  
Prénom, Nom: DURDAN. Annabel  
Adresse: 9 Rue des Sagnes  
Signature: les 2 Alpes



Obs 18 le 18.04.2017

la folie de grandeur s'est emparée de l'Alpe d'Huez - Pourquoi 4600 lots de plus alors que la station n'est pas aux pieds (hors peut être ferme) -  
La qualité première reste son domaine skiable)  
de la station est sa dimension humaine - lorsque  
nous utiliserons les "usines à ski" -

Obs 18 Et l'environnement, le lac Blanc va-t-il  
être décharné comme le Mer morlé ?

Obs 20 les parkings seront-ils suffisants ?

Obs 21 les remontées abordent-elles le lac plus de

Obs 22 kilomètres -

Obs 23 Le préfet de région (Bon sens) a l'opinion de la nécessité  
de la station de vaste et de nombreux de Burg-d'Isère  
à absorber cette sur demande sans être enclavés

Nous ne demandons pas que nous ayons un moratoire

(qui n'est pas motivé de la demande (02))  
dans lequel Pommeraie.

J'espère que ces élections s'en trouveront -

Claude COUIN

le grand-duc

Eglise OTR

L'autre chose -- l'île en soie voilée

obs 23 Nous sommes venus voir les modifications du PLR  
et sommes particulièrement intéressés par le TCSP  
et la réorganisation du quartier des Berges